

**Remplacée par une version plus récente**



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**Corrigendum 1**

**X.690**

(11/95)

**RÉSEAUX POUR DONNÉES ET COMMUNICATION  
ENTRE SYSTÈMES OUVERTS**

**RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS DES  
SYSTÈMES – NOTATION DE SYNTAXE  
ABSTRAITE NUMÉRO UN (ASN.1)**

---

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – RÈGLES  
DE CODAGE ASN.1: SPÉCIFICATION DES  
RÈGLES DE CODAGE DE BASE, DES RÈGLES  
DE CODAGE CANONIQUES ET DES RÈGLES  
DE CODAGE DISTINCTIVES**

**CORRIGENDUM TECHNIQUE 1**

**Corrigendum 1 à la  
Recommandation UIT-T X.690**  
Remplacée par une version plus récente

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

---

# Remplacée par une version plus récente

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Au sein de l'UIT-T, qui est l'entité qui établit les normes mondiales (Recommandations) sur les télécommunications, participent quelque 179 pays membres, 84 exploitations de télécommunications reconnues, 145 organisations scientifiques et industrielles et 38 organisations internationales.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT) (Helsinki, 1993). De plus, la CMNT, qui se réunit tous les quatre ans, approuve les Recommandations qui lui sont soumises et établit le programme d'études pour la période suivante.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI. Le texte de la Recommandation X.690, Corrigendum 1, de l'UIT-T a été approuvé le 21 novembre 1995. Son texte est publié, sous forme identique, comme Norme internationale ISO/CEI 8825-1.

---

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

© UIT 1997

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

# Remplacée par une version plus récente

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X

## RÉSEAUX POUR DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

(Février 1994)

### ORGANISATION DES RECOMMANDATIONS DE LA SÉRIE X

Domaine	Recommandations
<b>RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES</b>	
Services et services complémentaires	X.1-X.19
Interfaces	X.20-X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50-X.89
Aspects réseau	X.90-X.149
Maintenance	X.150-X.179
Dispositions administratives	X.180-X.199
<b>INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS</b>	
Modèle et notation	X.200-X.209
Définition des services	X.210-X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220-X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230-X.239
Formulaires PICS	X.240-X.259
Identification des protocoles	X.260-X.269
Protocoles de sécurité	X.270-X.279
Objets gérés de couche	X.280-X.289
Test de conformité	X.290-X.299
<b>INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX</b>	
Considérations générales	X.300-X.349
Systèmes mobiles de transmission de données	X.350-X.369
Gestion	X.370-X.399
<b>SYSTÈMES DE MESSAGERIE</b>	X.400-X.499
<b>ANNUAIRE</b>	X.500-X.599
<b>RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS DES SYSTÈMES</b>	
Réseautage	X.600-X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650-X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680-X.699
<b>GESTION OSI</b>	X.700-X.799
<b>SÉCURITÉ</b>	X.800-X.849
<b>APPLICATIONS OSI</b>	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850-X.859
Traitement des transactions	X.860-X.879
Opérations distantes	X.880-X.899
<b>TRAITEMENT OUVERT RÉPARTI</b>	X.900-X.999



# Remplacée par une version plus récente

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Paragraphe 8.20.7 .....	1
2) Paragraphe 8.20.8 .....	1
3) Paragraphe 8.20.9 .....	1

## Résumé

Ce corrigendum technique de la Rec. X.690 | ISO/CEI 8825-1 décrit la manière d'utiliser des fonctions de contrôle utiles pour les types ASN.1 UniversalString ou BMPString tout en interdisant l'échappement vers d'autres jeux de caractères. Ce texte s'appuie sur les dispositions du relevé d'erreur 8825-1/010.

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – RÈGLES  
DE CODAGE ASN.1: SPÉCIFICATION DES  
RÈGLES DE CODAGE DE BASE, DES RÈGLES  
DE CODAGE CANONIQUES ET DES RÈGLES  
DE CODAGE DISTINCTIVES**

**CORRIGENDUM TECHNIQUE 1**

**1) Paragraphe 8.20.7**

*Remplacer le texte par le paragraphe suivant:*

Dans le type de chaîne universelle "UniversalString", la chaîne d'octets devra se composer des codes spécifiés dans l'ISO/CEI 10646-1, en utilisant la forme canonique à 4 octets (voir 14.2 de l'ISO/CEI 10646-1). Les signatures ne seront pas utilisées. Les fonctions de contrôle pourront être utilisées sous réserve qu'elles respectent les restrictions imposées au paragraphe 8.20.9.

**2) Paragraphe 8.20.8**

*Remplacer le texte par le paragraphe suivant:*

Dans le type de chaîne de table multilingue "BMPString", la chaîne d'octets devra se composer des codes spécifiés dans l'ISO/CEI 10646-1, en utilisant la forme BMP à 2 octets (voir 14.1 de l'ISO/CEI 10646-1). Les signatures ne seront pas utilisées. Les fonctions de contrôle pourront être utilisées sous réserve qu'elles respectent les restrictions imposées au paragraphe 8.20.9.

**3) Paragraphe 8.20.9**

*Ajouter le nouveau paragraphe 8.20.9 suivant:*

**8.20.9** Les fonctions de contrôle C0 et C1 de l'ISO/CEI 6429 pourront être utilisées avec les exceptions suivantes:

NOTES

1 L'effet de ce paragraphe est de permettre l'utilisation de fonctions de contrôle utiles telles que LF, CR, TAB, etc., tout en interdisant l'échappement vers d'autres jeux de caractères.

2 Les fonctions de contrôle des jeux C0 et C1 sont codées sur deux octets dans le jeu BMPString et sur quatre octets dans le jeu UniversalString.

a) Les séquences d'échappement d'annonciation définies dans l'ISO/CEI 2022 ne seront pas utilisées.

NOTE 1 – L'environnement de codage supposé est celui de l'ISO/CEI 10646-1.

b) Les séquences d'échappement de désignation et d'identification définies dans l'ISO/CEI 2022 ne seront pas utilisées, y compris les séquences d'échappement d'identification autorisées par les 17.2 et 17.4 de l'ISO/CEI 10646-1.

NOTE 2 – L'ASN.1 permet d'utiliser la notation de sous-type d'alphabet permis PermittedAlphabet pour déterminer l'ensemble des caractères autorisés. Cette notation sert également à sélectionner le niveau de mise en œuvre de l'ISO/CEI 10646-1. On utilisera toujours le type BMPString pour la forme à deux octets, et le type UniversalString pour la forme à quatre octets.

c) On n'utilisera pas la séquence d'échappement d'invocation ou les séquences de contrôle de l'ISO/CEI 2022, telles que SHIFT IN (SI), SHIFT OUT (SO) ou LOCKING SHIFT FOR G3 (SS3).

d) Le codage s'effectuera conformément à l'ISO/CEI 10646-1 et restera dans ce jeu de caractères.

- e) On n'utilisera pas les séquences de contrôle décrites au 17.3 de l'ISO/CEI 10646-1 et qui permettent d'identifier les sous-ensembles de caractères graphiques.

NOTE 3 – Les applications ASN.1 utilisent le sous-typage pour définir des sous-ensembles de caractères graphiques du code ISO/CEI 10646-1 et pour sélectionner les cellules de ce code qui correspondent aux caractères de contrôle de l'ISO/CEI 6429.

- f) On n'utilisera pas les séquences d'échappement du 17.5 de l'ISO/CEI 10646-1 pour passer aux codes ISO/CEI 2022.